

PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement

Pôle de l'économie agricole

Secrétariat de la CDPENAF

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

Séance du 26 janvier 2018

Affaire suivie par Evelyne ROGER Tél. :01.34.25.24.26. evelyne.roger@val-doise.gouv.fr

Avis sur le PLU arrêté de la commune de Jouy-le-Moutier

La commune de Jouy-le-Moutier a arrêté son PLU par délibération du conseil municipal le 9 novembre 2017. Ce projet de PLU a été présenté pour avis à la CDPENAF le 26 janvier 2018.

La commission s'est prononcée sur :

- le zonage « Ab » : on retrouve une grande partie de l'emprise de la bande de protection des lisières de 50 m autour des boisements de plus de 100ha. Cette bande interdit toutes constructions sauf celles liées à l'activité agricole. Or, le règlement du zonage « Ab » interdit tous les types de constructions.
 - La zone « Nh » : elle autorise l'extension et surélévation des constructions existantes dans une limite de surface de plancher de 200 m² après extension et/ou surélévation.
- L'OAP ROUGEUX : le chemin d'accès à la zone « 1AU » empiète sur la zone naturelle alors qu'il y aurait une solution alternative moins impactant le long des constructions déjà existantes.

La CDPENAF a émis **un avis favorable** à ce projet et **a** bien noté que la commune était favorable à la recommandation de faire évoluer le zonage Ab pour y permettre les constructions liées à l'activité agricole et forestière.

La présidente de la CDPENAF

Sylvie PIERRARD